



MAIRIE
 1 place de la Mairie
 86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
 ☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
 Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 04 novembre 2024

Nombre de Conseillers :		<u>Présents</u> : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.
En exercice :	11	
Présents :	8	
Suffrages exprimés :	10	<u>Absents excusés</u> : M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN
Vote :		
Pour :	10	<u>Absents non excusés</u> :
Contre :	0	<u>Pouvoirs</u> : M. Éric INGWILLER à M Thomas LHOMMEAU. M. Vincent BONNIN donne pouvoir à Mme Sylvie BAZILLE.
Abstention :	0	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Olivier PIN

DECISION MODIFICATIVE N°6 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA MAIRIE

Nous avons plusieurs avenants pour les travaux aux 1 et 1bis rue Etienne Saby. Nous n'allons pas affecter la réfection du trottoir par l'entreprise Arlaud Iribarren à l'opération 1100 – Logements 1 et 1bis rue Etienne Saby d'un montant de 3 600€ TTC (n'a pas lieu d'être avec les logements) pour affecter cette réfection sur l'opération 1081 - Aménagement de l'espace. Ceci devrait permettre de ne pas modifier en recettes et en dépenses l'opération 1100 (logements 1 et 1bis rue Etienne Saby).

Nous avons une recette supplémentaire de 13 670,07€ sur l'opération financière à l'article 10222 FCTVA. Nous proposons de modifier cette ligne.

En dépenses, nous allons modifier l'opération 1081 - Aménagement de l'espace pour intégrer le devis Gitem (mise en conformité de l'installation électrique à l'atelier), le trottoir qui sera réalisé rue Etienne Saby par l'entreprise Arlaud Iribarren et divers autres travaux, donc rajouter en dépenses la somme de 13 670,07€.

AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241115_CT_09-DE
 Reçu le 15/11/2024

DÉLIBÉRATIONS

N°92/2024

Les modifications sont expliquées ci-dessous :

Objets : Modification plan de financement 2

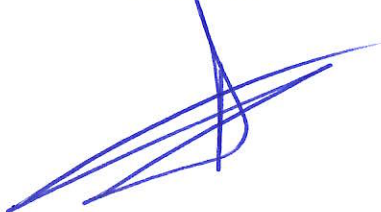
INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 1081 : Bâtiments publics	9 670,07	10222 (10) : FCTVA	13 670,07
2152 (21) - 1081 : Installations de voirie	4 000,00		
	13 670,07		13 670,07
Total Dépenses	13 670,07	Total Recettes	13 670,07

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à modifier le budget comme précisé ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 13 novembre 2024

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241115_CT_09-DE
Reçu le 15/11/2024

2/2

Page du registre n°